



## Compte rendu de la CAPN des magasiniers des bibliothèques du 13 juin 2019

La CAPN des magasiniers des bibliothèques s'est réunie le jeudi 13 juin 2019 pour examiner le mouvement, les intégrations et les titularisations.

### Motions présentées par la parité syndicale

#### [« Attachés aux services publics, unanimement mobilisés contre un projet de loi de destruction de la Fonction publique »](#)

Comme nous l'avons fait aux CAPN de juin 2018 et janvier 2019, nous nous opposons au projet de loi de transformation de la Fonction publique. Vidant de toute substance les compétences des CAPN, ce projet porte atteinte de manière irréversible à la représentation des agents publics et par conséquent à la Fonction publique toute entière. Il a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale, le 28 mai. Le Sénat l'examine depuis le 12 juin. Il est urgent de se mobiliser contre ce projet !

L'Administration nous a répondu que le dialogue social se ferait différemment.

#### [« Crise durable à la Bibliothèque nationale de France »](#)

Depuis plusieurs années, des difficultés persistent au sein de la DdRH, accentuées par une surcharge de travail et un sous-effectif. De nombreux agents ont quitté l'établissement. D'autres sont en arrêt de travail. Les difficultés se répercutent sur la gestion des personnels à différents niveaux.

DGRH, ministère de la Culture et BnF nous ont répondu de concert que les difficultés étaient avérées. Une réorganisation a été mise en place au 1<sup>er</sup> décembre 2018, après présentations et votes aux CT, CHSCT et CA. La mise en œuvre de cette réorganisation sera longue puisque de nombreux postes vacants exigent une haute technicité. Pour ces postes ouverts à un recrutement externe, l'établissement se trouve en concurrence avec le privé.

Pour les autres postes vacants, la priorité a été donnée au recrutement interne lors de trois mouvements sectoriels, puis élargi à l'ensemble des agents. Pour l'instant peu d'agents se montrent intéressés ou possèdent les compétences nécessaires.

Pour les promotions, une note de service a été rédigée pour clarifier les procédures. L'établissement est volontaire pour instaurer un travail collectif avec les organisations syndicales sur plusieurs points, notamment :

- les entretiens professionnels, menés selon deux calendriers (Culture et Éducation nationale) dans des délais resserrés
- l'amélioration de la rédaction des comptes rendus (CREP)

La DRGH a souligné qu'il y avait eu cette année une convergence des propositions de l'administration et des organisations syndicales pour les listes d'aptitude (qui concernent les CAPN des conservateurs, des bibliothécaires et des BIBAS).

La BnF a indiqué qu'elle ne proposait pas de poste au mouvement externe pour la deuxième année consécutive car un recrutement sans concours a eu lieu en 2017. Tous les lauréats de la liste principale et vingt-et-un de la liste complémentaire ont été appelés. Notons qu'aucun magasinier n'a candidaté pour l'établissement.

### **« Pour un véritable droit à la mobilité des magasiniers des bibliothèques »**

Le nombre de postes proposés cette année est supérieur à celui de 2018, mais inférieur à ceux de 2017 et 2016. Le droit à la mobilité est entravé par les recrutements sans concours, les plafonds d'emploi, l'autonomie des universités et les fusions qui ont pour conséquences des suppressions et des gels de postes. Nous avons alors rappelé que nous avons envoyé un courrier pour connaître les conclusions de l'Inspection générale des bibliothèques (IGB) au sujet du gel de 12 postes (dont 8 de magasiniers) à la BIU de Montpellier.

Cette situation jugée exceptionnelle a motivé une saisine particulière de l'IGB. Elle s'est rendue à Montpellier à quatre reprises pour entendre les personnels, les organisations syndicales et les directions de l'Université de Montpellier et de l'Université Paul Valéry qui ont alerté sur leurs difficultés financières dans un contexte de fusion partielle. Elle remettra ses conclusions début juillet. L'Administration nous a précisé qu'il s'agissait d'une question relevant de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP).

### **Validation du procès-verbal de la CAPN du 24 janvier 2019**

### **Validation de l'additif au règlement de la CAPN**

### **Mutations**

Cette année, 28 postes étaient ouverts au mouvement. 1 poste a été retiré avant la CAPN en raison d'un départ à la retraite différé. 74 agents ont émis 159 vœux alors que 22 mutations seulement ont pu être réalisées.

Ces 27 postes se répartissent sur 19 établissements relevant de l'Éducation nationale. Il n'y avait donc aucun poste pour le ministère de la Culture et la communication où travaillent pourtant de nombreux magasiniers ; aucun non plus pour les autres ministères.

Sur les 17 postes proposés en Ile-de-France, 12 ont été pourvus. Les 5 postes restés vacants le sont soit faute de candidat, soit en raison du refus des établissements de retenir les agents ayant candidaté via POPPEE **Il est important de prendre contact avec les établissements et de bien préparer l'entretien (téléphonique ou sur place) pour avoir une chance d'être retenu.**

Les 10 postes en province ont été pourvus.

Si nous n'avons pas eu cette année la désagréable surprise d'apprendre que des postes vacants étaient finalement gelés, cinq établissements (SCDU Paris 13, BU Paris-Est Marne-la-Vallée, SCDU d'Angers, SCDU de Nice, SCDU Strasbourg) ont cependant gelé les postes libérés par leurs agents.

Des agents relevant de priorités légales, comme les rapprochements de conjoint et les situations de handicap, ou des agents avec des situations particulières n'ont pu muter. Des demandes de réintégration après disponibilité n'ont pu être satisfaites. Les gels et la pénurie de postes ont de lourdes conséquences pour le quotidien de ces agents.

**Les points sur les [demandes d'intégration directe et d'intégration après détachement](#) dans le corps des magasiniers des bibliothèques, ainsi que celui sur les [titularisations](#) n'ont fait l'objet d'aucun débat puisque tous les avis étaient favorables.**

La prochaine CAPN des magasiniers des bibliothèques se tiendra le jeudi 7 novembre 2019. Elle examinera les tableaux d'avancement en magasiniers principaux de 2<sup>e</sup> et 1<sup>ère</sup> classe.

### **[Vos représentants SNASUB-FSU à la CAPN des magasiniers des bibliothèques](#)**

**Estelle BRONIARCZYK** - Bibliothèque nationale de France  
**Hocine AMRICHE** - Bibliothèque interuniversitaire Sorbonne  
**Claire BEDORA** - Université Paris-Diderot - SCD  
**Noreya BENNI** - Université Paris-Est Marne-la-Vallée - SCD  
**Dominique CROIX** - Université polytechnique Hauts de France - SCD  
**Isabelle HEILIGENSTEIN** - Université de Strasbourg - SCD  
**Yannick HENRIO** - Bibliothèque publique d'information  
**Matthieu JOSEPH** - BIU Santé Paris 5  
**Marie-Anne MONCELON** - Université d'Angers - SCD  
**Paul Olivier ETHEVE** - Université de La Réunion - SCD